

La réforme des corps techniques de l'État officialisée par décret

Deux décrets publiés le 15 août dernier officialisent la transposition de la réforme de la haute fonction publique aux membres des grands corps techniques de l'État. À compter de décembre prochain, les statuts et les carrières de quelque 5 000 ingénieurs seront alignés sur ceux des administrateurs de l'État.

Ce n'était plus qu'une question de temps. Après la validation des textes visant à transposer la réforme de la haute fonction publique aux grands corps techniques de l'État, lors du conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE) du 10 juillet dernier, les deux décrets en question ont été publiés au Journal officiel daté du 15 août. Leur contenu reprend, quasi-mot pour mot, celui des projets de texte que nous vous avons révélés en juin dernier, et prévoit, comme prévu, une mise en application des nouvelles mesures à compter du 1^{er} décembre prochain.

Pour rappel, le premier des deux décrets, qui comprend 111 articles, officialise le futur alignement des grilles de chacun des quatre corps concernés – à savoir les ingénieurs des mines, les ingénieurs de l'armement, les ingénieurs des Ponts, des eaux et des forêts ainsi que les administrateurs et les inspecteurs généraux de l'Insee – avec celles des administrateurs de l'État, et acte leur division en trois grades.

Le même texte instaure également une instance de gouvernance interministérielle commune, chargée d'assurer *“la coordination interministérielle des modalités de gestion des corps”* et crée de nouvelles voies d'accès, via la mise en place d'un troisième concours et d'un concours réservé aux docteurs. Au menu également, la création du nouveau corps des ingénieurs de la statistique, de l'économie et de la donnée, issu de la fusion des administrateurs et des inspecteurs généraux de l'Insee. De son côté, le second texte, plus succinct, précise les détails de

l'échelonnement indiciaire applicable, à partir de la fin de l'année, aux corps techniques concernés par la réforme.

Les syndicats globalement satisfaits des nouvelles mesures

La publication de ces textes au Journal officiel était très attendue par les différents syndicats représentant les 5 000 membres des grands corps techniques de l'État. Il y a un an et demi, l'exécutif, à l'époque incarné par le gouvernement dirigé par Gabriel Attal, avait promis un aboutissement de la réforme avant la fin de l'année 2024. Mais les incertitudes provoquées par la dissolution de l'Assemblée nationale ont provoqué un allongement du calendrier, sans que le contenu des projets de décrets ne soit pour autant modifié.

“Le contenu des textes reprend très largement celui sur lequel nous avons été consultés l'an dernier, avant que les discussions ne soient mises en pause”, nous indiquait au début de l'été Fabrice Dambrine, qui préside la Fédération des grands corps techniques de l'État. Ce dernier, ainsi que d'autres représentants syndicaux, s'étaient ainsi réjoui, en juin dernier, de la mise de ces textes à l'ordre du jour du CSFPE du mois de juillet. Seule ombre au tableau, pointée par plusieurs interlocuteurs : l'absence de mesures concernant l'ouverture de davantage d'emplois fonctionnels dans les ministères de tutelle des corps techniques. La pierre angulaire du nouveau système.

Par Paul Idczak